



Commission n°1 Mobilité et transport scolaire

Mardi 2 février 2021
Salle n°2 – Village d'entreprises
Saint-Flour

●●●● Ordre du jour

- Fonctionnement de la commission,
- Présentation des actions de Saint-Flour Communauté en faveur de la mobilité et du transport scolaire,
- Définition des orientations stratégiques,
- Questions diverses.



Fonctionnement de la commission



Présentation des membres de la commission

	Pierre CHASSANG, Vice-Président délégué Gérard DELPY, Vice-Président délégué	
	Représentants Titulaires	Représentants Suppléants
SECTEUR CENTRE	Marc CHOPY (Coltines)	Virginie DOUET (Rézentières)
	Matthieu DELENNE (Cussac)	Emmanuel CHAUVARD (Villedieu)
SECTEUR EST	Hervé HUGON (Val d'Arcomie)	Bernadette RESCHE (Chaliers)
	Guylaine JUERY-S-PEGHAIRE (Lastic)	Hervé DECORDE (Védrines St Loup)
SECTEUR OUEST	Elodie GRAS (Cézens)	Aline LAUDAT (Paulhenc)
	Béatrice MALBO (Sainte-Marie)	Philippe MATHIEU (Pierrefort)
SECTEUR PÔLE URBAIN	Frédéric DELCROS (Saint-Flour)	
	Florian CHARTIER (Roffiac)	
	Bonnie DELEPINE (Saint-Flour)	
SECTEUR SUD	Corinne AMAT (Saint-Flour)	
	Pierrette BEAUREGARD (Maurines)	Florence DELAS (Saint-Urcize)
	Jean-Noël GILIBERT (Lieutadès)	Lucie CARRIERE (Jabrun)

●●●● Fonctionnement de la commission

Rappel des 15 commissions intercommunales thématiques

Agriculture, Forêt et
Alimentation

Économie, emploi et
formation

Habitat et planification

Culture et patrimoine

Environnement et
transition énergétique

Mobilité et transport
scolaire

Cycle de l'eau

Finances

Santé

Déchets

Gens du voyage

Sport et activités de pleine
nature

Développement
communal, services aux
communes et aux habitants

Politique éducative et
sociale

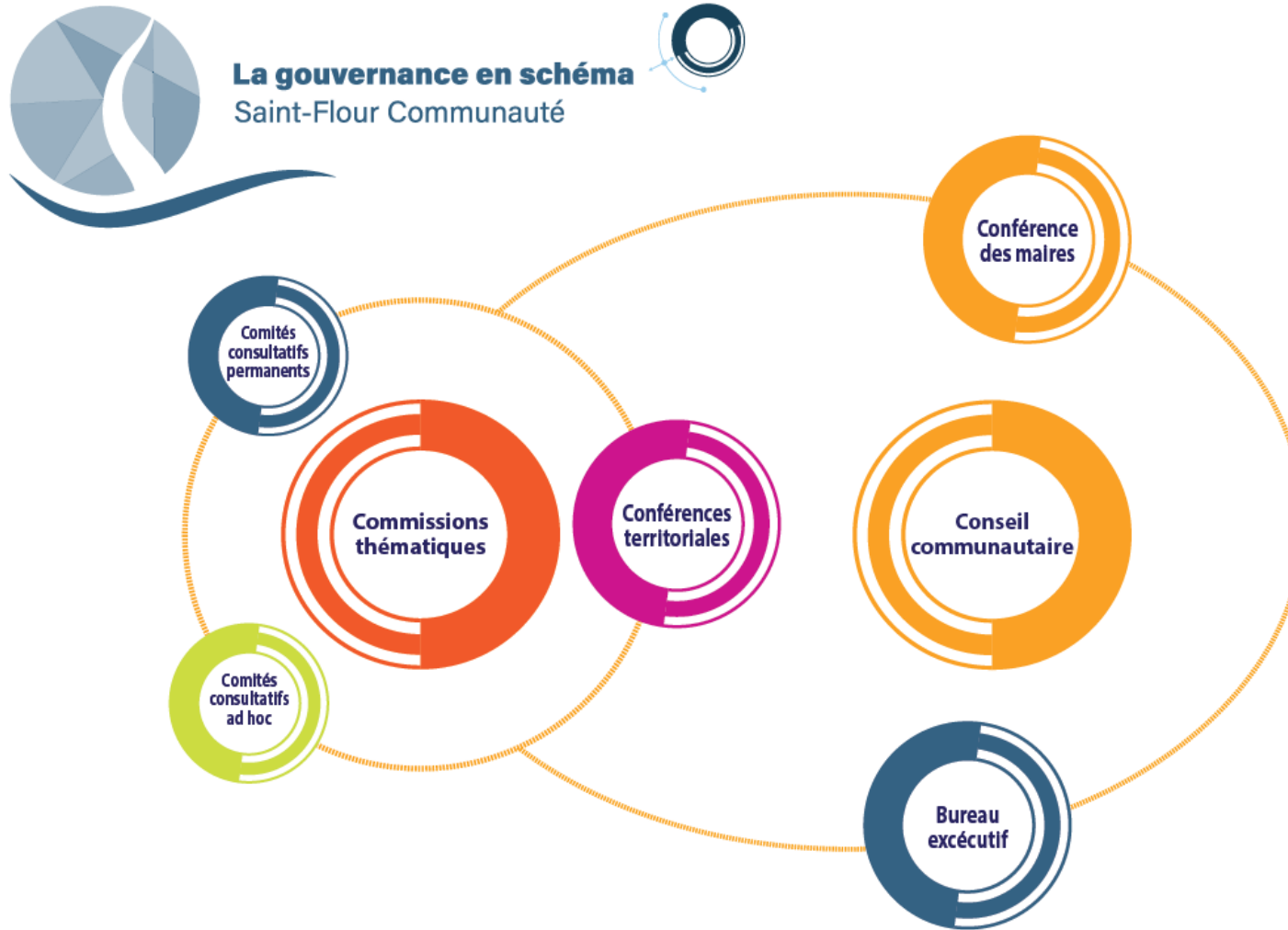
Tourisme et thermalisme

●●●● Fonctionnement de la commission

Rappel du rôle de la commission

- Les commissions intercommunales sont chargées d'**étudier les dossiers de leur compétence et de préparer les délibérations et décisions** qui seront soumises au conseil communautaire ;
- Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles **examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions**. Toutefois, pour qu'un avis se dégage, les affaires sont soumises au vote. Seuls les élus membres de la commission et présents à la séance ont voix délibérative.

●●●● Fonctionnement de la commission



●●●● Fonctionnement de la commission

Désignation d'un secrétaire de séance

- Le Président de la réunion et le secrétaire valideront un compte rendu qui sera transmis sous 10 jours aux membres de la Commission.
- Le compte rendu s'attachera à retracer les principaux avis ou propositions émis par la Commission.





**Présentation des actions
de Saint-Flour Co
en matière de mobilité et
de transport scolaire**

●●●● Présentations des services et dispositifs

Rappel des compétences de Saint-Flour Communauté,

Les principes de spécialité et d'exclusivité :

- Principe de spécialité : **un EPCI ne peut pas exercer une compétence qui n'est pas mentionnée dans ses statuts**
- Principe d'exclusivité : les communes sont incompétentes pour gérer les compétences qu'elles ont transférées à l'EPCI

Les communautés de communes ne détiennent **pas de clause de compétence générale, contrairement aux communes**. Ce sont des administrations d'attribution : des compétences précises leur sont attribuées.

●●●● Présentation des services et dispositifs

Compétences facultatives

Au titre du développement durable et de la transition énergétique

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La réalisation et l'entretien des **mobilités douces et durables** figurant au projet de territoire ;
- ✓ L'étude, la **réalisation et l'aménagement d'infrastructures ou d'équipements concourant au développement de la mobilité** figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou inscrits au projet de territoire ;

●●●● Présentation des services et dispositifs

Au titre de la création, aménagement, et entretien de la voirie sont d'intérêt communautaire :

- ✓ Les **mobilités douces et durables** figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou inscrits au projet de territoire ;
- ✓ Les **aires de covoiturage, les infrastructures ou les équipements** concourant au développement de la mobilité figurant au Plan Climat Air Energie Territorial ou inscrits au projet de territoire ;



 **Présentation des services et dispositifs**

Au titre des aides sociales figurant au contrat de cohésion sociale sont d'intérêt communautaire :

Le soutien financier auprès des familles au titre de la mission de Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires (GPTS) ;

Le soutien financier à la mobilité défini dans le contrat de cohésion sociale à l'échelle communautaire;

●●●● Présentation des services et dispositifs

Au titre de la mobilité et du transport de personnes :

- ✓ La gestion d'un service de Transport A la Demande (TAD) ;
- ✓ La mission de Gestion de Proximité des Transports Scolaires (GPTS);
- ✓ Le soutien à la mobilité :
l'aide au transport dans le cadre des activités scolaires, l'aide au transport jeunesse en faveur des associations agréées jeunesse et sport ou équivalent et du Centre social de Saint-Flour ;
- ✓ L'animation d'actions en faveur de la mobilité et du covoiturage ;
- ✓ Les liaisons et dessertes de bus urbain en direction des zones d'activités économique, hors périmètre communal ;

●●●● Présentation des services et dispositifs

Présentation synthétique des services et dispositifs existants de Saint-Flour Co,

- **Transport à la demande « Mouv'Pass »,**
- **Participation au service de transport urbain « Floribus »**
- **Gestionnaire de Proximité du Transport Scolaire (GPTS),**
- **Dispositifs d'aides au transport :**
 - Aide au transport des activités scolaires,
 - Aide au transport au profit des associations,
 - Aide au permis de conduire.



MOUV'PASS

Transport à La Demande (TAD)

Service aux Publics

●●●● Transport A la Demande (TAD) Mouv'Pass

• Objectifs du service

The logo for Mouv'pass features the word "Mouv" in a bold, blue, sans-serif font, followed by "pass" in a yellow, italicized, sans-serif font.

- Apporter une solution de mobilité aux publics les plus fragilisés qui font face à un isolement géographique et/ou social
- Apporter une solution complémentaire de mobilité et de « dernier recours » pour l'ensemble des habitants (transport scolaire, bus urbain, lignes régulières, covoiturage...)

●●●● Transport A la Demande (TAD) Mouv'Pass

• Modalités de fonctionnement

- Service ouvert à tous les habitants
- Trajets pour toute circulation au sein de Saint-Flour Communauté,
- En porte à porte
- Du lundi au samedi de 7h à 19h (heures de début et fin de course)
Sauf jours fériés

SERVICE DE
TRANSPORT À LA DEMANDE

Saint-flour COMMUNAUTÉ
ADRIAC
PIERRE CHIRAC
PLANAZE TRUÈRE
CALDAQUES MARBERGUE

Mouv'pass

6 € l'aller (seul)
4 € l'aller (groupe)

Transport à la demande

- + sur l'ensemble des 53 communes de Saint-Flour Communauté
- + ouvert aux habitants du territoire
- + en porte à porte et en journée

du lundi au samedi
Réservation la veille avant 10h :
04 71 60 71 72
du lundi au vendredi, de 9h à 12h



●●●● Transport A la Demande (TAD) Mouv'Pass

• Modalités de fonctionnement

- 24 trajets maximum par an et par usager (12 allers-retours)
- Service de réservation ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h
Réservation au plus tard la veille avant 10h
- Un numéro unique : 04 71 60 71 72
- Tarif : trajet seul : 6 €
trajet en groupe : 4 €

Service aux Publics

SERVICE DE
TRANSPORT À LA DEMANDE

Mouv'pass

6 € l'aller (seul)
4 € l'aller (groupe)

Transport à la demande

- + sur l'ensemble des 53 communes de Saint-Flour Communauté
- + ouvert aux habitants du territoire
- + en porte à porte et en journée

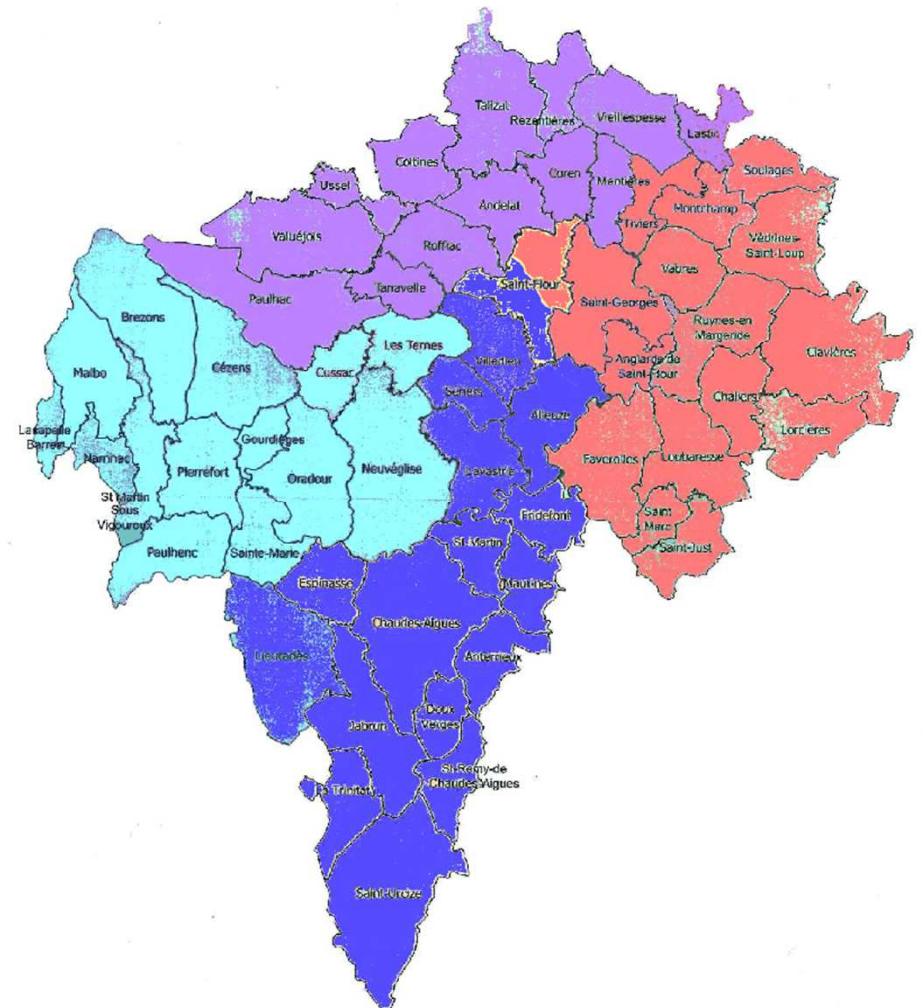
du lundi au samedi

Réservation la veille avant 10h :
04 71 60 71 72
du lundi au vendredi, de 9h à 12h




• Modalités de gestion

- Marché public (marché à bons de commande) pour une année
- Territoire divisé en 4 lots
- Gestion des réservations en interne par agents d'accueil des Maisons des Services de Chaudes-Aigues et Pierrefort



- Chiffres clés

- 2/3 des déplacements pour les rdv médicaux et les courses
- 65 % des déplacements vers St Flour – entre 1 % et 8 % vers les pôles relais
- Prépondérance des usagers sur les lots 3 et 4

• Chiffres clés

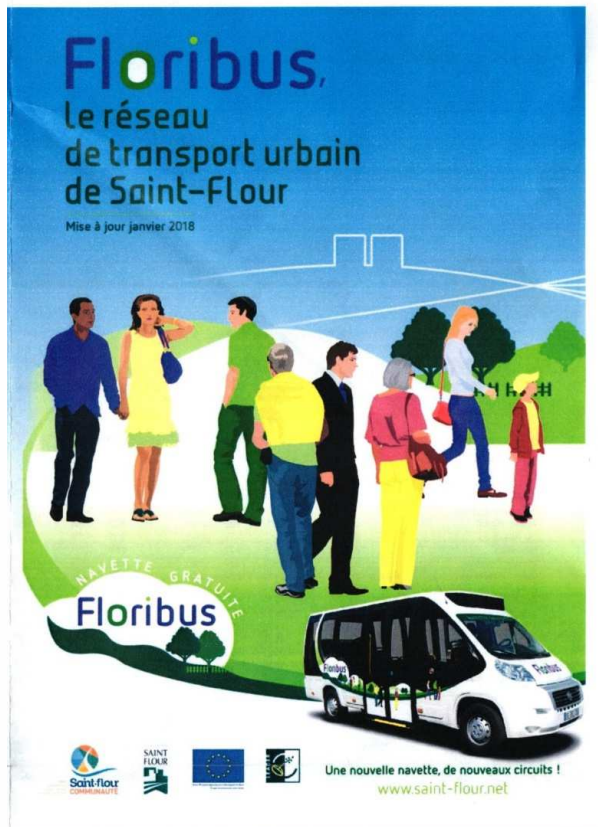
	2019	2020
Coût transporteurs	54 500,00 €	49 800,00 €
Nombre de trajets	1 589	1 396
Kilométrage parcouru	39 433	33 439
Prix moyen du kilomètre	1,38 €	1,49 €
Nombre d'usagers	262	205
Coût moyen d'un trajet	34,32 €	35,70 €
Nombre de réservation par usager	6,82	7,20



Participation au service de transport urbain Floribus

Service aux Publics

●●●● Transport urbain FLORIBUS



- Convention renouvelée jusqu'au 31/12/2021
- Participation de St Flour Communauté pour la **desserte des zones d'activités d'intérêt communautaire, hors périmètre communal.**

-> 2018-2019 : 17 875,32 € (2,071/km)

-> 2019-2020 : 14 469,40 €



Transport scolaire



Service aux Publics

●●●● Cadre réglementaire

- **Région** compétente : Autorité Organisatrice

- **Communauté de communes** : Gestionnaire de Proximité du Transport Scolaire (GPTS)

Depuis l'année scolaire 2018/2019 et pour une durée de 5 ans, **convention GPTS signée directement entre la Région AuRA et les GPTS**



●●●● Cadre réglementaire

- Le service s'organise dans le cadre du **règlement public des transports scolaires du Cantal** ;
- **Grands principes de prise en charge :**
 - Les élèves doivent respecter la carte de **sectorisation** des collèges et lycées de l'Education Nationale et pour les écoles, la délibération de la commune qui a désigné son/ses école(s) de secteur ;
 - Pour des élèves inscrits dans un établissement d'enseignement privé, la prise en charge est possible si l'établissement est situé sur la même commune de l'établissement public.



●●●● Cadre réglementaire



- **Grands principes de prise en charge (suite) :**
- La prise en charge est possible si la distance entre le lieu de résidence de l'élève et la localisation de l'établissement scolaire est supérieure ou égale à 1 km ;
- L'inscription se fait sur un même point d'arrêt, matin et soir et un point d'arrêt doit toujours être desservi, matin et soir ;

●●●● Cadre réglementaire

- **Grands principes de prise en charge (suite) :**
 - Dans des cas particuliers ou de dérogation, les élèves ont le **statut de non-ayants droit** avec une **prise en charge possible, sous 3 conditions** :
 - Dans la limite des places disponibles,
 - Sans création de point d'arrêt,
 - Sans km supplémentaires.



NB : ce n'est pas parce qu'une famille a obtenu dérogation de l'Education Nationale pour un collège ou lycée, que celle-ci s'applique au service de transport scolaire.

●●●● Modalités d'inscription

Période d'inscription en mai pour la rentrée de septembre,

En cours d'année,

- ✓ **Les demandes d'inscriptions jusqu'au mardi et sur un point d'arrêt existant sont rendues effectives le lundi suivant,**
- ✓ **les modifications de circuits (création de points d'arrêts, extensions de circuits...) s'effectuent uniquement aux rentrées des vacances scolaires**



●●●● Chiffres clés



- **1056 élèves inscrits** au 21 septembre 2020, dont 31 domiciliés hors territoire intercommunal,
- soit, **707 familles,**
- **47 circuits, représentant 85 rotations**
- **6 transporteurs concernés**

●●● Chiffres clés



- **Service facturé 120€ /élève par la Région, 60€ à partir de février,**
- **Décision de Saint-Flour Communauté de rembourser ce coût pour les élèves maternelles et primaires (coût 57 000 €/an)**
- **Prise en charge de 10,5% du coût des circuits par Saint-Flour Communauté. (152 630 € en 2018/2019 – 136 990 € en 2019/2020)**

●●●● Organisation du service



- **Binôme d'interlocuteurs pour le service de transport scolaire : Aurélie SALSON et Sabine LACROIX,**
- **Renfort appuyé par des agents du pôle « Services aux publics ».**



Aides au transport activités scolaires

Service aux Publics

●●●● Aides au transport des activités scolaires

• Modalités du dispositif

- Dispositif qui permet d'apporter une aide au transport dans le cadre des activités scolaires (sportives, culturelles et environnementales) au profit des élèves des **écoles maternelles et élémentaires** pour réaliser des **projets pédagogiques dans des conditions financières attractives**
- **27 écoles** (dont 2 RPI et école de Rageade)
- **106 classes et près de 1800 élèves**
- Aide versée aux APE ou aux communes via un dossier de demande de subvention
- Montant maximal du dispositif : 25 920 €

●●●● Aides au transport des activités scolaires

• Contenu du dispositif

➤ Par tranche de 3 classes :

❖ Sorties « Culturelles » :

Forfait unique de 80 € par sortie dans la limite de deux sorties ;

❖ Sorties « Sportives » :

Ecoles situées sur la commune de Saint-Flour : forfait de 50 € par sortie, dans la limite de quatre sorties ;

Autres écoles : forfait de 80 € par sortie, dans la limite de quatre sorties ;

❖ Sorties « Environnementales » :

Forfait unique de 80 € par sortie dans la limite de deux sorties ;

●●●● Aides au transport des activités scolaires

- Chiffres clés

	2018-2019	2019-2020
Taux d'utilisation	73,30 %	53,80 %
Participation St Flour Co	19 470,00 €	14 280,00 €



Aides au transport associations « jeunesse »

●●●● Aides au transport des associations « Jeunesse »

• Présentation du dispositif

- Structures éligibles : toute structure agréée « **Jeunesse et éducation populaire** », hors **ALSH, Equipements de la Vie Sociale (EVS) et Centre social**, et organisatrice d'activités à destination des enfants en dehors du temps scolaire,
- **7 associations actuellement potentiellement bénéficiaires** via un dossier de demande de subvention

●●●● Aides au transport des associations « Jeunesse »

• Présentation du dispositif

- Les **dépenses éligibles** doivent correspondre à des transports réalisés :
 - ❖ pour des activités destinées aux enfants, culturelles ou sportives (hors fédération sportive),
 - ❖ en dehors du temps scolaire,
 - ❖ sur le département du Cantal.

- Participation de Saint-Flour Communauté à hauteur de **50% du coût total des transports, avec un plafonnement annuel de 3 000 € par structure.**

●●●● Aides au transport des associations « Jeunesse »

• Chiffres clés

	2019	2020
Base de voile de Mallet	1 830,25 €	834,50 €
Centre social St Flour	1 446,50 €	541,50 €
OMJS	1 700,00 €	1 628,00 €
Enfants en Aubrac	1 895,00 €	765,00 €
Entre Bès et Truyère	415,00 €	622,50 €
Familles Rurales Pays de Pierrefort	219,00 €	187,50 €
Participation St Flour Co	7 505,75 €	4 579,00 €



Dispositif d'aide à la mobilité : aide au permis



●●●● Dispositif d'aide à la mobilité

• Présentation du dispositif

- Aide en faveur de la mobilité auprès du public jeunes, de **16 à 25 ans, en situation d'insertion professionnelle et accompagné par la Mission Locale des Hautes Terres ;**
- Expérimentation de ce dispositif de juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2020 et **dispositif reconduit pour l'année 2021.**
- Jusqu'à ce jour, 7 jeunes bénéficiaires.

●●●● Dispositif d'aide à la mobilité

- ✓ Frais éligibles : formation de base dans une auto-école,
- ✓ **Bénéficiaires :**
 - **Jeunes de 16 à 25 ans**, domiciliés sur une des 53 communes de Saint-Flour Communauté,
 - **Sous conditions de ressources,**
 - **Situation d'insertion professionnelle** (en recherche d'emploi, en contrat d'apprentissage...)
 - **Suivi et accompagnement par la Mission Locale des Hautes Terres, gage de l'aboutissement de leur démarche d'apprentissage**

●●●● Dispositif d'aide à la mobilité

- ✓ Principe d'une aide intercommunale en complément et sous réserve de l'aide de la commune du jeune, pour un « effet levier »,
- ✓ Aide de 400 € par bénéficiaire :
 - une aide attribuée par la commune de résidence du demandeur ou de son C.C.A.S., qui a adopté le dispositif, d'un montant de 200 €, avec un plafond d'engagement financier annuel de 2 000 € ;
 - une aide bonifiée de Saint-Flour Communauté (si participation de la commune) d'un montant de 200 €, avec un plafond d'engagement financier annuel de 4 000 € ;



Définition des orientations stratégiques

●●●● Orientations stratégiques

Vers l'élaboration d'un nouveau projet de territoire

Appui sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui est une partie du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours

Ce PADD expose les **orientations générales du projet de l'intercommunalité,** intégrant les **préoccupations d'ordre social, économique et environnemental.**

Ces orientations doivent faire l'objet d'un débat au sein de l'organe délibérant intercommunal et dans chaque conseil municipal, au cours du 1^{er} semestre 2020

●●●● Orientations stratégiques

Le PADD s'articule autour de deux ambitions :

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

AXE 2 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DE MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMERCIALES, ET DE VALORISATION DES FILIÈRES TRADITIONNELLES ET INNOVANTES

AXE 3 - UNE POLITIQUE TOURISTIQUE ATTRACTIVE, APPUYÉE SUR UNE RICHESSE NATURELLE, PATRIMONIALE ET CULTURELLE EXCEPTIONNELLE

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 4 - UNE AGRICULTURE QUALITATIVE ET DURABLE

AXE 5 – UN PATRIMOINE NATUREL PRÉSERVÉ ET VALORISÉ POUR AFFIRMER L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

AXE 6 – UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

●●●● Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 1.1 : Favoriser le retour d'une croissance démographique tout en veillant à maintenir une organisation spatiale équilibrée et solidaire.

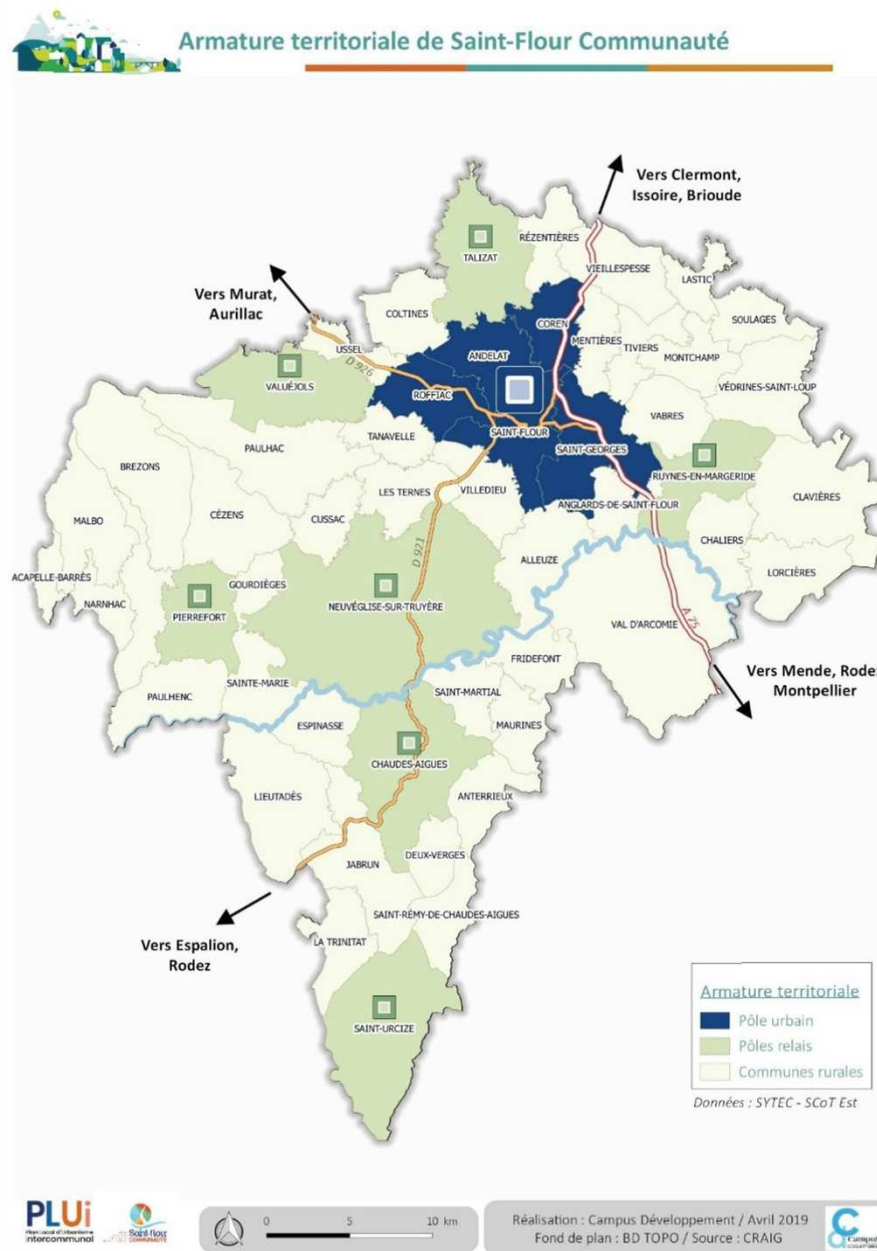
- o Soutenir **un objectif de croissance démographique de + 700 habitants supplémentaires à l'horizon 2035** pour favoriser un renouvellement de la population
 - Cette ambition démographique s'inscrit dans le cadre du SCoT qui prévoit 1000 habitants supplémentaires d'ici 2035 à l'échelle du territoire « SCoT » (Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté).
- o **Conforter les polarités** en appuyant le développement sur **l'armature territoriale** du SCoT :
 - 1 pôle urbain central : Saint-Flour et sa première couronne (*Saint-Georges, Coren, Andelat et Roffiac*) ;
 - 7 pôles relais : *Pierrefort, Chaudes-Aigues, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Valuéjols, Talizat et Saint-Urcize*
 - Les 41 communes de l'espace rural.

Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES



●●●● Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES

Objectif 1.4 : Renforcer l'attractivité des centres-villes / centres-bourgs en mettant en oeuvre une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de valoriser son patrimoine.

- o **Poursuivre les politiques conduites sur le territoire en matière de requalification de l'habitat et de rénovation urbaine**
- o **Perpétuer les initiatives portées par les collectivités en faveur du maintien de l'offre commerciale, artisanale et de services marchands et non marchands ;**
- o **Renforcer les liens entre développement urbain et mobilité :**
 - Développer le maillage de **liaisons douces**, entre les différentes zones à vocation d'habitat, de services et d'activités, pour faciliter les déplacements de proximité des ménages ;
 - Renforcer **les déplacements doux** et l'accès aux places publiques pour les piétons et les cyclistes ;
 - Qualifier, réglementer et mutualiser **l'offre de stationnement** en centre-ville / centre-bourg afin de renforcer son attractivité.

●●●● Orientations stratégiques

AMBITION N°1

« RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE »

*AXE 1 - UNE POLITIQUE ATTRACTIVE EN
MATIÈRE D'ACCUEIL RÉSIDENTIEL QUI TEND À
INVERSER LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES*

Objectif 1.6 : favoriser le développement de l'intermodalité et des mobilités actives, bénéfiques pour la santé, l'environnement et le climat

- **Encourager l'utilisation des modes de transports alternatifs « *au tout véhicule individuel* »** qui passe par le renforcement des transports collectifs (transport à la demande), la promotion du covoiturage, le développement de véhicules électriques (vélos à assistance électrique) et l'aménagement d'infrastructures dédiées, en s'appuyant sur le schéma de mobilité intercommunal ;
- **Développer une plate-forme multimodale en lien avec la valorisation des emprises foncières ferroviaires de la gare du territoire ;**
- **Pérenniser l'aérodrome de Coltines, porte d'entrée et support pour la valorisation touristique du territoire.**

●●●● Orientations stratégiques

AMBITION N°2

« PRÉSERVER ET AMÉNAGER DURABLEMENT L'ESPACE »

AXE 6 – UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE BASÉE SUR LA SOBRIÉTÉ ET LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

Objectif 6.1 : favoriser la sobriété énergétique

Limitier les consommations énergétiques du bâti public et privé, et des équipements publics :

- Favoriser l'isolation des logements et des bâtiments du secteur tertiaire ;
- Encourager les économies d'énergie dans les secteurs économiques primaire, secondaire et tertiaire ;
- Agir pour un éclairage public raisonné et des solutions innovantes (densité de points lumineux adaptée, dispositifs intelligents...).

o Optimiser les aménagements pour permettre les déplacements non motorisés ou à faible empreinte carbone :

- Développer les liaisons douces et favoriser le remplacement des véhicules motorisés pour des trajets quotidiens ou exceptionnels (voie verte, schéma cyclable, plateforme multimodale en lien notamment avec la valorisation des emprises foncières ferroviaires de la gare du territoire);
- Encourager les déplacements mutualisés pour les secteurs ne pouvant disposer d'une desserte régulière ou pour les grands parcours (aires de covoiturage et outils numériques de mise en relation) ;
- Faciliter le déploiement des nouvelles formes de propulsion (hydrogène, électricité, biogaz) ;
- Maîtriser l'étalement urbain et favoriser la proximité des services.



Questions diverses

●●●● Rétroplanning

Prochaine commission

- **Mardi 23 février à 9h30**, en salle n°2 au Village d'entreprises.
- Ordre du jour envisagé :
 - Schéma mobilité,
 - Compétence mobilité,
 - Dispositifs et/ou services à interroger.



**Merci de
votre attention**